

## **INFORMATIONS A DESTINATION DES PERSONNES DEPLACÉES D'UKRAINE SOUHAITANT TRAVAILLER EN FRANCE**

### **En tant que réfugié en provenance d'Ukraine en France, est-ce que je peux travailler ?**

L'Union européenne a décidé d'accorder aux réfugiés ukrainiens un statut dit « de protection temporaire ». Ce statut de protection temporaire ouvre le droit aux accueillis ukrainiens de travailler immédiatement. Des formations notamment à la langue française seront également proposées.

Vous pouvez donc travailler si vous le souhaitez. Pour vous y aider, les services de l'Etat vous accompagnent tout au long de vos démarches.

### **Je souhaite travailler en France. Comment puis-je me faire accompagner dans ma recherche d'emploi ?**

Pôle emploi est en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Pour bénéficier d'un soutien dans votre recherche d'emploi, rendez-vous dans l'agence Pôle emploi la plus proche de votre lieu de résidence pour vous y inscrire et être accompagné par un conseiller (la liste des agences du département et les horaires d'ouvertures se trouve jointe à ce document).

### **En quoi consiste l'accompagnement fourni par Pôle emploi?**

Vous bénéficiez d'un accompagnement renforcé de la part de Pôle emploi comprenant :

- Un entretien de situation avec un conseiller de Pôle emploi au cours duquel vous pourrez exposer précisément votre situation, faire état de vos compétences, préciser vos capacités linguistiques ;
- Des contacts réguliers avec votre conseiller qui vous aidera à trouver un poste adapté à vos compétences.

### **Puis-je bénéficier d'une formation à la langue française ?**

Oui, vous pouvez bénéficier d'une formation à la langue française. Les modalités d'accès à une formation à la langue française vous seront exposées par votre conseiller Pôle emploi.

### **Puis-je bénéficier de formations autres que linguistiques ?**

Oui, vous pouvez bénéficier de formations adaptées à vos besoins. Elles vous seront proposées par votre conseiller Pôle emploi.

### **Puis-je trouver un travail par mes propres moyens ?**

Oui, vous pouvez trouver un emploi par vos propres moyens.

### **J'ai trouvé un travail par mes propres moyens, quelles démarches dois-je effectuer ?**

Dans la plupart des cas, l'employeur doit vous proposer un contrat de travail écrit.

## Adresses des agences Pôle emploi de l'Essonne

<b>Pôle emploi de Brunoy 13 rue de Cerçay 91800 BRUNOY</b>	<b>Pôle emploi de Brétigny-sur-Orge 11 rue Georges Charpak 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE</b>
<b>Pôle emploi de Corbeil-Essonnes 12-14 quai Bourgoïn 91100 CORBEIL-ESSONNES</b>	<b>Pôle emploi de Brétigny-sur-Orge 11 rue Georges Charpak 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE</b>
<b>Pôle emploi d'Evry 9 cours Blaise Pascal 91000 EVRY</b>	<b>Pôle emploi d'Etampes 15 rue de Saclas 91150 ETAMPES</b>
<b>Pôle emploi de Juvisy-sur-Orge 83 avenue de la Cour de France 91261 JUVISY-SUR-ORGE</b>	<b>Pôle emploi Les Ulis 2 avenue d'Alsace 91940 LES ULIS</b>
<b>Pôle emploi de Savigny-sur-Orge ZAC des gatines - 11 avenue du Garigliano 91602 SAVIGNY-SUR-ORGE</b>	<b>Pôle emploi de Longjumeau 30-32 rue Maurice 91160 LONGJUMEAU</b>
<b>Pôle emploi de Viry-Chatillon Parc de Viry - 16 rue de Ris 91170 VIRY-CHATILLON</b>	<b>Pôle emploi de Palaiseau 9 rue Edouard Branly 91120 PALAISEAU</b>
<b>Pôle emploi d'Arpajon 2 Route d'Egly 91290 ARPAJON</b>	<b>Pôle emploi de Sainte-Geneviève-des-Bois 141 avenue de Corbeil 91700 STE-GENEVIEVE-DES-BOIS</b>

**Horaires d'ouvertures sans rendez-vous : du lundi au jeudi de 09h00 à 13h15 et le vendredi de 09h00 à 12h00**

**Téléphone : 39 49**

**Site internet : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)**